

Copie du Traité des minorités Serbo-Croate-Slovaque—Traité entre les principales puissances alliées et associées et l'état Serbo-Croate-Slovac, signé à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919. Ratification au nom du Canada autorisée par décret du conseil le 1er décembre 1919.

Copie de la Convention du trafic des armes—Convention pour le contrôle du commerce des armes et munitions, et Protocole, signés le 10 septembre 1919. Ratification au nom du Canada autorisée par décret du conseil le 9 décembre 1919.

Copie de la Convention du trafic des liqueurs—Convention concernant le trafic des liqueurs en Afrique, et Protocole, signés à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919. Ratification au nom du Canada autorisée par décret du conseil le 9 décembre 1919.

Copie des Articles de convention Berlin et Bruxelles—Convention revisant le pacte général de Berlin, 26 février 1885, et le pacte général et les déclarations de Bruxelles, 2 juillet 1890, signé à Saint-Germain-en-Laye, le 10 septembre 1919. Ratification au nom du Canada autorisée par décret du conseil le 9 décembre 1919.

*(Documents de la Session 1920, Nos 42a, b, c et d.)*

Copie de la convention international au sujet de l'opium, signée à La Haye le 23 janvier 1912.

*(Documents de la Session 1920, No .)*

L'honorable M. Barnard présente au Sénat un bill (A) intitulé: "Loi concernant le divorce".

Ledit bill est lu la première fois.

Ordonné qu'il soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour qu'une adresse soit humblement présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu prononcer devant les deux Chambres du Parlement:—

A Son Excellence le Très noble Victor Christian William, du de Devonshire, marquis d'Hartington, comte de Devonshire, comte de Burlington, baron Cavendish de Hardwicke, baron Cavendish de Keighley, chevalier du très noble Ordre de la Jarretière, un des membres du Très honorable Conseil privé de Sa Majesté, chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, chevalier Grand-Croix de l'Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

QU'IL PLAISSE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Dandurand, il est

Ordonné que la suite du débat sur ladite motion soit remise à demain.

Avec la permission du Sénat,

Sur motion de l'honorable Sir James Lougheed, C.C.M.G., secondé par l'honorable M. Bostock, propose

Que Son Honneur le Président accuse réception et remercie au nom du Sénat du Canada Sa Majesté le Roi, de son gracieux message.

La Sa Majesté de concours étant posée sur ladite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Le Sénat s'ajourne.